

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 FÉVRIER 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 25 février 2014 à 13 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Mesures disciplinaires, employé numéro AU-CARPAT.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2014-02-4643

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyée par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) **Période de questions.**

Aucune.

4) Mesures disciplinaires, employé numéro AU-CARPAT.

Résolution 2014-02-4644

CONSIDÉRANT que l'employé numéro AU-CARPAT, a fait l'objet de plusieurs avertissements verbaux et écrits suivis d'une suspension sans solde concernant le non-respect des directives internes du service des travaux publics de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT la survenance d'un événement le 25 janvier 2014 concernant une récidive de non-respect des directives internes et faisant l'objet d'une lettre adressée au salarié par le Surintendant aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la gravité et la fréquence des reproches adressés audit employé sans que son comportement soit corrigé;

CONSIDÉRANT que le comportement de ce salarié constitue une faute grave tel qu'élaboré dans la lettre du 17 février 2014 qui lui a été remise par le surintendant des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyée par la conseillère Amanda Hamel et résolu majoritairement que le conseil municipal applique les mesures disciplinaires suivantes :

QUE l'employé numéro AU-CARPAT soit suspendu pour 2 mois, sans solde, à compter du 28 février 2014;

QU'une lettre d'entente soit signée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN précisant qu'à la prochaine récidive l'employé n'aura aucun droit d'arbitrage et que le congédiement s'appliquera automatiquement;

QUE le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

Le conseiller Yvan Tremblay vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

5) Période de questions.

Aucune.

6) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2014-02-4645

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier